Image not found or type unknown

Amende forfaitaire majorée sans réception d'avis de contravention

Par **blackperlou**, le **19/06/2014** à **19:07**

Bonjour,

J'ai reçu à la fin du mois d'Avril 2014 un Avis d'amende forfaitaire majorée. Montant 375E pour stationnement gênant sur un emplacement réservé aux véhicules de grands invalides.
Je reste sur le postérieur totalement !!!

Je m'explique :
L'infraction date du mois de Septembre 2013, je n'ai reçu AUCUN avis de contravention, AUCUNE Amende forfaitaire initiale, uniquement ce papier qui vient de tomber.
Jamais je ne me gare en plein centre de la ville (ce qui est écrit sur l'amende), encore moins sur une place handicapée car j'ai pleinement conscience du coût de l'amende pour cette faute.

Quels recours puis-avoir ???

J'ai commencé une lettre de remise gracieuse de dette car j'ai vu que les possibilités de contestation sont minimes. Franchement cela me dégoute car c'est une amende complètement incohérente pour une infraction que je n'ai JAMAIS faite a aucun moment et encore moins à cette date là. C'est vraiment dégueulasse de vous demander de payer une somme ahurissante, sortie de nul part pour quelque chose que vous n'avez pas fait. N'importe quoi l'administration Française, ils cherchent juste l'argent.

J'attends vos conseils avec GRANDE impatience !!!!

Merci.

Perle.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés